



# SOLIDARITÉ

## EAU

**Le Centre Communal d'Action Sociale de Mantes-la-Ville en partenariat avec la GPS&O et SUEZ Environnement, propose à tous les foyers Mantevillois et selon les critères sociaux définis ci-dessous, une aide pour le règlement d'une partie de leur facture annuelle d'eau. Pour bénéficier de l'aide il faut :**

- Être résident sur la commune depuis au moins 6 mois à la date d'instruction de la demande,
- Recevoir une facture d'eau SUEZ-ENVIRONNEMENT (les demandes pour les personnes qui paient l'eau dans leurs charges ne seront pas acceptées),
- Ne pas dépasser les revenus prévus par la grille ANAH pour les ménages aux ressources modestes et très modestes,
- Maîtriser sa consommation d'eau (ne pas être au-dessus de la consommation moyenne annuelle).

*À titre indicatif : Consommation moyenne annuelle (1M<sup>3</sup> = 1000 litres)*

*Pour une personne 60M<sup>3</sup>, pour 2 personnes 90M<sup>3</sup>, pour 3 personnes 120M<sup>3</sup>, pour 4 personnes 150M<sup>3</sup> et 30M<sup>3</sup> par personne supplémentaire.*

**Si vous respectez ces conditions, veuillez vous présenter au CCAS avec les pièces suivantes :**

- photocopie pièce d'identité ou carte de séjour,
- photocopie intégrale de votre avis d'imposition de l'année N-1
- photocopie de toutes vos factures d'eau de l'année.

**Centre communal d'action sociale**

60, rue Maurice Berteaux

78711 Mantes-la-Ville

Tél. : 01 30 98 55 42

**Mantes-la-Ville**  
Un accord durable

## LES CONDITIONS DE RESSOURCES DE L'ANAH

Pour rappel, vous pouvez bénéficier des aides de l'Anah si vos ressources sont inférieures à un plafond fixé nationalement. Le taux d'aide de l'Anah peut varier selon que vous disposez de ressources «modestes» ou «très modestes».

### Plafonds de ressources en Île-de-France :

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	20079	24443
2	29471	35875
3	35392	43086
4	41325	50311
5	47279	57555
Par personne supplémentaire	+ 5943	+ 7236

Source : <http://www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-occupants/les-conditions-de-ressources/>